

[Texte]

discretion given to the Parole Board to keep incarcerated violent offenders is a step in the right direction.

I noted with interest on the weekend that the Chairman of the Canada Law Reform Commission made some pretty far-reaching recommendations on parole and mandatory supervision. I believe there was a recommendation that parole, as we know it, and mandatory supervision should be eliminated. I was not quite certain from the brief newspaper report I saw what the proposal was.

The point is that we have some responsible individuals and organizations, including judges, that have some very serious concerns and reservations about the present system. I have indicated in the past that in my view mandatory supervision as we know it is an experiment that has failed. Although some would argue that the crimes committed by individuals released on mandatory supervision are statistically insignificant, as the Minister put it in his presentation, I had the opportunity to review a study . . . I am sorry; I cannot cite it now. It was a study, I believe by the Solicitor General's department, with respect to the mandatory supervision experience for a five-year period, and I noted that in that five-year period some 52 homicides were committed by individuals released on mandatory supervision. The majority of those homicides were murders, and the rest were manslaughter. I would hope that Bill C-67 will go a long way to trying to obviate that fact.

Mr. Robinson argues that sooner or later these people have to be released. That is recognized, but it is also recognized that when someone breaches the law they relinquish a considerable number of rights. A law-abiding citizen has that full bundle of rights that goes with being a citizen in our country, but an inmate, having breached the law and being incarcerated, relinquishes a lot of those rights. While the NDP puts the emphasis on the liberty of the individual, we put, as I said previously, the emphasis on the protection of society. So that is our major concern.

I indicated at second reading stage—and I was pleased that the Minister indicated at that point that his department was continuing to monitor the area and that needs considerable reform.

I agree that there are those who are incarcerated presently who should not be incarcerated. We have to take a good hard look at the inmate population and determine who should be there and who should not be there and to develop methods and procedures and laws that will penalize those who should not be incarcerated in some other way. I think the community service order is widely accepted by the public as a form of penalty as opposed to putting a person in jail.

[Traduction]

crime. Nous estimons que laisser une certaine discrétion à la Commission des libérations conditionnelles en ce qui concerne le maintien en prison des criminels dangereux est un pas dans la bonne direction.

J'ai noté avec intérêt en fin de semaine que le président de la Commission de la réforme du droit du Canada a formulé quelques recommandations en matière de libération conditionnelle et de libération sous surveillance obligatoire d'une portée relativement considérable. Je crois que l'une de ces recommandations visait l'élimination des libérations conditionnelles, telles que nous les connaissons, et de la libération sous surveillance obligatoire. Je ne suis pas trop sûr, compte tenu du bref compte rendu que j'en ai lu dans la presse, du contenu exact de la proposition.

Toujours est-il que certains individus et organismes responsables, y compris des juges, éprouvent quelques très sérieuses inquiétudes et réserves vis-à-vis du système actuel. J'ai déjà déclaré que, selon moi, l'expérience de la libération sous surveillance obligatoire, sous la forme que nous lui connaissons, a échoué. Certains affirment que les crimes commis par des détenus libérés sous surveillance obligatoire sont statistiquement sans importance. Comme le ministre l'a mentionné dans son exposé, j'ai eu l'occasion de prendre connaissance d'une étude . . . Je m'excuse, je ne peux en fournir aujourd'hui le titre. C'était une étude du ministère du solliciteur général, je crois, traitant de l'expérience de la libération sous surveillance obligatoire. L'étude portait sur cinq ans, et j'ai noté que pendant cette période, quelque 52 homicides ont été commis par des détenus libérés sous surveillance obligatoire. La majorité de ces homicides étaient des meurtres, et le reste des homicides involontaires. J'espère que le projet de loi C-67 s'efforcera le plus possible d'éviter pareilles situations.

M. Robinson affirme que ces personnes devront tôt ou tard être relâchées. Tout le monde l'admet, mais il faut aussi reconnaître que les gens qui enfreignent la loi perdent un nombre considérable de leurs droits. Le citoyen respectueux de la loi bénéficie de toute la panoplie des droits allant de pair avec le statut accordé au citoyen; mais la personne qui a enfreint la loi et qui est emprisonnée perd automatiquement beaucoup de ces mêmes droits. Pendant que le NPD met l'accent sur la liberté de la personne, nous, nous le mettons, comme je l'ai dit précédemment, sur la protection de la société, notre principale préoccupation.

J'ai mentionné en deuxième lecture—et j'ai été heureux d'entendre le ministre déclarer à ce moment-là que son ministère continuait à suivre la question et en étudiait tous les aspects. C'est là, selon moi, un domaine nécessitant de profondes réformes.

J'admets qu'il y a présentement des gens emprisonnés qui ne devraient pas l'être. Il faut étudier avec beaucoup d'attention la population des pénitenciers et déterminer qui devraient et qui ne devraient pas en être et élaborer des méthodes, des procédures et des lois qui pénalisent de quelque façon les gens qui ne devraient pas être emprisonnés. Je pense que le public en général appuie les magistrats qui, au lieu de condamner certains criminels à la détention, obligent ces derniers à effectuer des travaux communautaires.